

Berry, William E. Jr. *U.S. Bases in the Philippines : The Evolution of the Special Relationship*. Boulder, Westview Press, Coll. « Westview Special Studies on East Asia », 1989, 350 p.

Rodolphe De Koninck

Volume 21, Number 3, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702716ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702716ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

De Koninck, R. (1990). Review of [Berry, William E. Jr. *U.S. Bases in the Philippines : The Evolution of the Special Relationship*. Boulder, Westview Press, Coll. « Westview Special Studies on East Asia », 1989, 350 p.] *Études internationales*, 21(3), 625–626. <https://doi.org/10.7202/702716ar>

ÉTATS-UNIS

BERRY, William E. Jr. *U.S. Bases in the Philippines: The Evolution of the Special Relationship*. Boulder, Westview Press, Coll. « Westview Special Studies on East Asia », 1989, 350p.

Parmi les pays d'Asie du Sud-Est, les Philippines sont celui qui a subi le plus de destructions au cours de la Seconde Guerre mondiale. Celles-ci résultèrent de l'invasion et de l'occupation japonaises d'une part et de la reconquête américaine d'autre part. Après la guerre, tout en accordant l'indépendance (1946) à ce qui avait été leur plus importante colonie dans le monde depuis 1898, les États-Unis s'engagèrent dans d'intenses négociations avec les dirigeants philippins. Elles concernaient la nécessaire reconstruction du pays, les propriétés et investissements américains aux Philippines, les échanges commerciaux et, enfin, le maintien d'une présence militaire. Cette dernière question mena à un accord connu depuis lors sous le nom de *Military Bases Agreement*, le MBA, signé en mars 1947 par le président philippin Roxas et l'ambassadeur américain McNutt.

L'étude de William Berry retrace les conditions de l'établissement de ce traité et surtout les multiples tractations et modifications dont il a fait l'objet jusqu'à aujourd'hui. Dès 1945, une première entente avait été arrêtée entre les présidents Osmena et Truman, alors qu'il fut convenu de maintenir la présence militaire américaine après la guerre. Les Américains proposèrent alors le développement de 24 bases relevant de la *U.S. Army* et de 14 autres devant être confiées à la *U.S. Navy*. Les sites proposés se situaient tant dans l'île principale de Luçon que dans plusieurs des Visayas et même à Mindanao, Palawan et dans les îles Sulu (chapitre 1).

À l'occasion de la signature du MBA en 1947, cette liste fut réduite, les Philippines autorisant les États-Unis à faire usage de 16 bases et à en ouvrir 7 autres si nécessaire. Dès lors, les Américains mirent l'accent sur le développement de deux d'entre elles en particulier, l'une dite aéro-navale à Subic Bay, l'autre aérienne à Clark. Ces deux bases étaient situées à l'ouest et au nord-ouest de Manille, face au continent asiatique. Car bien sûr ces établissements faisaient partie d'un immense réseau d'installations militaires américaines – s'étalant de la Micronésie aux Philippines en passant par le Japon – dont l'objectif premier était la surveillance de la façade orientale de l'Asie et de l'URSS. Bien sûr aussi, le MBA affirmait que la présence militaire américaine était dans l'intérêt mutuel des Philippines et des États-Unis. Cette position fut réaffirmée alors que, à la fin des années quarante avec la victoire communiste en Chine, et au début des années cinquante avec la guerre de Corée, cette présence américaine fut renforcée.

Cependant, comme le montre bien Berry dans son second chapitre, la question de la juridiction tant militaire que civile des bases et de leurs populations avait déjà commencé à poser des problèmes. C'est que les Américains s'étaient réservé des droits qui confinaient quasiment à l'extraterritorialité, exerçant une juridiction directe à l'endroit des Philippines résidant à l'intérieur des périmètres et « protégeant » les citoyens américains, militaires ou civils, ayant commis des délits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces périmètres. Devant l'arrogance américaine, l'insatisfaction des dirigeants philippins se fit grandissante, d'autant plus qu'à la même époque les États-Unis avaient réduit leurs exigences en matière de juridiction dans les bases qu'ils possédaient au Japon et dans des pays de l'OTAN. Les Philippines exigèrent donc de nouvelles négociations.

Berry consacre le troisième et le plus long chapitre de son livre aux négociations qui se déroulèrent au cours des années cinquante et soixante. Alors qu'à la fin des années quarante les États-Unis avaient commencé à réduire leurs effectifs militaires aux Philippines, les événements en Chine et en Corée les amenèrent à reprendre le « build-up » tout en signant un nouveau traité d'assistance mutuelle en 1951. Les Philippins en profitèrent pour demander la réouverture de diverses clauses du MBA notamment celles qui concernaient le droit de gérance et l'administration de la justice à l'intérieur des bases et à l'endroit de leurs résidents. Les tractations se poursuivirent à travers les années soixante-dix alors que les Américains accentuaient leur effort de guerre au Vietnam, y associant de plus en plus les Philippines qui y envoyèrent un corps expéditionnaire (chap. 4). La défaite des États-Unis et de leurs alliés en 1975 rendit la position américaine encore plus vulnérable, le président philippin Marcos n'hésitant pas à remettre en question la volonté des États-Unis à protéger ses alliés. Rapidement les négociations inclurent la question de la présence d'armes nucléaires américaines en territoire philippin.

C'est ainsi que survint en 1979 la signature d'un accord d'amendement au MBA. Berry retrace, là aussi avec beaucoup de rigueur et de minutie, tant la préparation de cet amendement (chap. 5) que son application (chap. 6). Il souligne bien les pressions exercées par le Japon pour que les États-Unis maintiennent une présence militaire forte aux Philippines. Il établit aussi le bilan de la nouvelle aide militaire que Marcos parvint à obtenir. Il montre enfin toute l'importance de l'aide économique fournie aux Philippines par les États-Unis qui acceptent tout de même de réduire considérablement le périmètre des bases et d'en partager l'administration avec les forces militaires philippines.

Alors que sous la présidence américaine de Carter, des pressions s'exerçaient sur le président philippin Marcos pour qu'il accorde plus d'attention au respect des droits de l'homme dans son pays, avec Reagan les pressions se relâchèrent au début des années quatre-vingt (chap. 7). L'aide américaine fut même accrue considérablement à la suite d'un nouvel amendement en 1983. Cependant, depuis l'arrivée au pouvoir de la présidente Aquino en 1986 et l'adoption d'une nouvelle constitution, la présence américaine est plus que jamais remise en question et un référendum est prévu pour 1991 alors que les Philippins auront à voter sur la question. Certes, les raisons d'être officielles des gigantesques bases de Subic Bay et de Clark demeurent : la protection des voies maritimes et la surveillance du flanc de l'Asie. Certes – nonobstant que l'on pourrait arguer, comme d'autres auteurs l'ont fait, qu'à l'ère des satellites les Américains pourraient réduire le nombre de leurs bases dans le Pacifique, notamment en fermant celles des Philippines – les enjeux économiques demeurent considérables de part et d'autre. Enfin, la présence militaire américaine en sol philippin peut encore être considérée comme un gage de stabilité. Mais de tels arguments ne font pas assez cas du nationalisme philippin. En effet, comme le montre Berry dans sa conclusion, le référendum prévu pour 1991 aux Philippines pourrait fort bien apporter des surprises. Mais il se garde bien de faire de véritables prédictions, ce qui d'ailleurs ne serait pas dans le ton de son étude. En effet, admirablement bien documentée, celle-ci se caractérise par la rigueur et la sobriété. On doit cependant regretter qu'aucune carte ne soit venue appuyer une analyse éminemment géopolitique.

Rodolphe De KONINCK

*Département de géographie
Université Laval, Québec*